

L'ÉCHO DU KÉPI

Bulletin d'information de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie



www.aamfg.fr



Cité de l'Espace

Logement

Région

Santé

Juridique

Brèves

...



....OPEX.... Midi-Pyrénées représentation....

SOMMAIRE



Revue Trimestrielle de
**L'ASSOCIATION D'AIDE AUX
 MEMBRES ET FAMILLES DE
 GENDARMES**
 siège social : BP 9
 23210 BENEVENT-L'ABBAYE

Éditeur
ÉDITIONS MÉDITERRANÉE
 350, Av. du Prado | 13008 Marseille
 Tél. 04.91.16.73.60 | Fax 04.91.71.37.87

Crédits photos :
 Florian Leroy, Ch.M, Photolibre
 Absolut-vision, All free, D.R.

Toute erreur ou omission, étant
 involontaire, ne peut engager
 la responsabilité des
 ÉDITIONS MÉDITERRANÉES

	pages
Représentations	2
▶ EDITO de la Présidente	3
▶ LOGEMENT/ AVENIR/FAMILLE	4 à 8
Développement durable : la fée électricité	>>> 4
Valoriser ses compétences : la VAE	>>> 6
Se mobiliser, réagir : la pétition	>>> 7
Carnet d'adresses : les Districts Sociaux	>>> 8
▶ ZOOM REGIONAL	9 à 17
Midi-Pyrénées : points de repère	>>> 9
A l'honneur : accueil du Colonel Laurent TAVEL	>>> 10
L'Amicale de l'E.D.S.R 31 : construire des souvenirs	>>> 11
Parcours : biographie du Général Soubelet	>>> 12
Projet : la caserne de Muret	>>> 14
A savoir : juridique, social...	>>> 15
Manger, Bouger : la politique sport en RGMP	>>> 17
▶ A DECOUVRIR	
La Cité de l'Espace - Toulouse	13
▶ AUTOUR DE LA GENDARMERIE	19 à 32
Bon à Savoir	>>> 19
OPEX	>>> 20
Quelques Chiffres	>>> 24
Brèves	>>> 25
▶ NOUS CONTACTER	27
▶ DOSSIER : VIOLENCES CONJUGALES ET SEXUELLES	30
▶ BULLETIN D'ADHESION	32

Entrevue à l'Elysée avec M. Christian Frémont

Une délégation de l'AAMFG a été reçue au Palais de l'Elysée par le chef de cabinet de Monsieur SARKOZY, Monsieur FREMONT en compagnie de Monsieur MOUTOUH le vendredi 25 février.



Palais de l'Elysée - Paris

Entrevue place Beauvau avec Jacques MIGNAUX

Le général d'armée Jacques MIGNAUX, directeur général, en présence du général Pascal JORRÉ, sous-directeur de l'accompagnement du personnel, s'est entretenu le jeudi 24 février 2011, avec Mesdames Murielle NOËL, présidente de l'AAMFG, Fabienne GOESLIER-CHALLES, vice-présidente, et Virginie RODRIGUEZ, membre du conseil d'administration national de l'association et responsable Bretagne, Pays-de-Loire, Basse et Haute Normandie.



Ministère de l'Intérieur - Paris

Hommage national

Comme chaque année une délégation de l'AAMFG a participé le 16 février 2011 aux Invalides, à la cérémonie nationale en hommage aux gendarmes blessés ou disparus au cours de l'année 2010.



Invalides - Paris

la Présidente



Madame Murielle NOEL

2011 année européenne du bénévolat.

Oui, il est important que des personnes s'engagent bénévolement dans les associations et ce pour de nombreuses raisons. Parmi celles qui rassemblent les membres de l'AAMFG il y a l'envie d'aider ou le besoin d'être aidé. Parce que vous avez une expérience, une expertise... vous pouvez venir renforcer les rangs des délégués ou des membres de commissions. Devenir bénévole, c'est un choix ! Notre association, dans la poursuite des ses

objectifs de développement, a besoin de toutes les bonnes volontés. Des adhérents qui font appel à notre soutien (ou qui veulent démontrer leur solidarité) et des bénévoles qui sont sur le terrain. Ce sont ces derniers qui constituent le maillage géographique de notre réseau de sources vives, et j'en profite pour les remercier ici..

Dans ce numéro nous poursuivons notre tour des régions en passant en Midi-Pyrénées, vaste région. Nous essayons de vous apporter ainsi des informations locales générales et quelques autres, d'ordre plus pratiques. N'hésitez pas à contacter les déléguées régionales que vous pouvez solliciter par internet, par téléphone ou en prenant rendez-vous dans les bureaux des antennes AAMFG. Cette année est aussi une étape importante dans la RGPP et la compression des effectifs. L'association s'attend à toujours plus de sollicitations sur des dossiers liés aux mutations, aux difficultés des familles... Merci à tous ceux qui nous font remonter l'information car parfois, certaines personnes n'osent pas solliciter l'association alors que souvent des solutions existent.

En fin de ce numéro, nous abordons les violences conjugales et sexuelles. Sujet pas forcément facile, fréquemment dramatique, mais c'est une réalité parmi les actions sur lesquelles l'association intervient, parfois, en situation d'extrême urgence. Soyons tous vigilants et essayons d'identifier celles et ceux qui ont besoin d'aides. Oui, certes pas du même ordre, mais généralement les 2 personnes concernées peuvent être aidées en amont de situations désespérées.

Comptant sur votre mobilisation et vous assurant que l'association continue son combat pour faire avancer les conditions de vie de nos familles .

LA FÉE **quotidien** ÉLECTRICITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE...

Après avoir abordé l'eau, nous voici aujourd'hui sur un dossier pratique des gestes qui comptent sur le budget des familles : l'énergie électrique.

Des idées lumineuses...

Les ampoules à filament produisent 5% de lumière et 95% de chaleur à partir de l'énergie consommée. Il est donc temps de faire des choix de performance. Ces choix ne sont pas uniquement dans l'achat d'équipements nouveaux, mais aussi dans l'agencement. Souvent les espaces de vie, les meubles ne sont pas disposés en fonction des moments d'utilisation pour exploiter au mieux la lumière naturelle. Exemple. Un fauteuil dans lequel vous aimez lire est souvent placé dossier vers le mur avec une lampe à proximité en arrière ! Il serait préférable que le dossier soit perpendiculaire ou bien complètement tourné vers une fenêtre pour avoir le plaisir de lire avec l'aide des rayons du soleil. A vous maintenant de composer l'agencement de vos espaces (cuisine, chambre, bureau...) avec l'objectif d'optimiser l'utilisation de l'éclairage naturel. Vous pourrez même en profiter pour quelques travaux de rénovation et de décoration (voilage et rideaux de couleurs claires pour une meilleure diffusion de la lumière...). Pensez aussi à tout ce qui peut faire écran avec vos sources lumineuses naturelles (branchages devant les fenêtres...).

Des ampoules qui font plaisir. Les basses consommations, les basses tensions halogène, les ampoules à LED sont des solutions de moins en moins gourmandes en énergie électrique et qui permettent d'adapter le niveau

de lumière suivant vos usages. En commençant par changer vos anciennes ampoules dans les pièces où vous passez plus de temps le matin de bonne heure et le soir, vous rentabiliserez plus vite vos nouveaux équipements d'éclairage.

La lumière est vitale pour notre horloge biologique. Elle améliore notre réveil, régule l'appétit, stimule la bonne humeur. Alors soyons d'heureux écolo-malins !

Pilotez vos connexions...



On le dit souvent les appareils audiovisuels et/ou informatiques font souvent perdre de l'énergie dans leur mode « veille ». Rien de plus simple. Optez pour une multiprise avec interrupteur ou plus ludique, équipez vous de blocs prises radiocommandés. Vous pourrez à l'aide d'une télécommande mettre en marche ou éteindre de 3 à 8 prises

depuis votre canapé (l'économie annuelle est comprise entre 40 et 50 euros). Vous avez un couloir sombre sans ouverture lumineuse ? Une pièce dans laquelle vous êtes obligés d'allumer la lumière à chaque fois ? Installez un détecteur de présence qui allume et éteint à votre place l'éclairage, choisissez des lampes à LED et vous gagnerez en confort d'usage et en consommation d'énergie.



A savoir.

Un foyer français est en moyenne équipé de 22 lampes, pour une consommation annuelle moyenne de 350 Kw pour s'éclairer (soit environ 10% de la dépense énergétique). Avoir le réflexe d'éteindre la lumière quand on sort d'une

(suite) LA FÉE ÉLECTRICITÉ



pièce c'est 35 Kg de CO₂ économisés chaque année avec seulement 2 lampes. Vous pouvez économiser 40% d'énergie avec une ampoule classique propre et non couverte de poussière (ainsi que son abat-jour).

Si vous aimez les lumières tamisées, évitez les abat-jour trop sombres ou les lampes orientées vers le plafond. Il suffit de choisir tout simplement des ampoules de faible puissance (ex. 30 watt au lieu de 70 watt).

Adopter dès maintenant de nouveaux gestes, vous pourrez mieux les transmettre. Ainsi les bons comportements seront une seconde nature pour les prochaines générations.

Ménager son électroménager...

Lorsque vos appareils en sont équipés, privilégiez les cycles et modes les moins gourmands en énergie. Votre lave-linge à basse température consomme 20 à 30% en moins de courant. Placez dans votre sèche-linge des vêtements bien essorés. Votre lave-vaisselle a un cycle court car au quotidien il est souvent inutile de faire un pré-lavage et/ou un cycle intensif (soit environ 40% d'économie d'énergie).

Pour la cuisine au four électrique, limitez les temps de préchauffage et surtout pensez à programmer un temps inférieur de 10% à 25% environ au temps préconisé. Le four sera toujours à bonne température tant que vous n'aurez pas ouvert la porte et la fin de cuisson en sera plus douce. Pensez à déclencher le nettoyage de votre four électrique lorsqu'il est déjà chaud, la montée en température sera plus rapide et donc moins consommatrice. Il faut aussi régulièrement



vérifiez l'étanchéité de votre four. S'il est défectueux changez le joint pour éviter les déperditions.

A savoir.

Lors du renouvellement de vos équipements soyez conscient des différentes classes énergétiques (A-B les plus performants, F-G les équipements à fuir !).

Un combiné (réfrigérateur et congélateur dans le même équipement) rentabilise mieux l'énergie s'il est équipé de deux compresseurs.

A noter.

Quelle taille pour le réfrigérateur ?

Effectivement, le choix se porte souvent en fonction de l'espace disponible dans la cuisine alors que le volume nécessaire dépend surtout de la composition du foyer. Voici, pour vous guider, les capacités à envisager suivant la structure de votre famille :

- 100 à 150 litres, célibataire
- 150 à 250 litres, 2 ou 3 personnes,
- 250 à 350 litres, 3 ou 4 personnes,
- 350 à 500 litres, foyer de plus de 4 personnes

Attention aux réfrigérateurs dits « américains ». Leur design est agréable, ils distribuent des glaçons, mais ils consomment généralement trois fois plus qu'un appareil classique.

Espérant que ces quelques rappels et conseils vous permettront de stimuler des changements de comportement autour de vous.

Merci à tous d'agir pour modérer la consommation d'électricité, de participer aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

Décrocher un diplôme à partir de trois années d'expérience !

La Validation des Acquis de l'Expérience, (V.A.E), est une mesure permettant à toute personne de faire valider les acquis de son expérience professionnelle dans l'optique de décrocher un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Etoffer son CV

Tout le monde a droit à la reconnaissance de son expérience, quel que soit son âge, son niveau d'études, son statut : salarié, non salarié, demandeur d'emploi, personne ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc. La seule condition est d'avoir exercé une activité d'une durée

minimale de trois ans en rapport avec le contenu du diplôme visé. Ce dernier peut aller du C.A.P. au B.T.S. et au delà avec les universités ou les écoles d'ingénieurs.

La démarche

Après avoir rencontré un conseiller il faut, généralement, remplir un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises. Ensuite, le candidat à la V.A.E. se présente devant un jury (composé de personnes de la formation et de professionnels) qui décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En

cas de validation partielle des acquis, des prescriptions sont proposées au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme. Dans l'enseignement supérieur, la validation des acquis existait avant 2002 mais permettait, surtout, d'accéder à un niveau de formation sans avoir le diplôme requis. Aujourd'hui la V.A.E permet d'aller plus loin en autorisant les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur à délivrer leurs diplômes ou leurs titres par une autre voie que celle de la formation ou l'apprentissage.



La V.A.E. permet donc d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (R.N.C.P.) pour une plus grande reconnaissance et surtout

une satisfaction personnelle. Attention toutefois, la démarche est parfois un peu longue et surtout elle n'exclut pas l'échec. Avoir un diplôme, ce n'est pas automatique !

A qui s'adresser ?

Du Certificat d'Aptitude Professionnelle au Brevet de Technicien Supérieur : aux DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de votre académie. Pour les diplômes de l'enseignement supérieur : service de formation continue des établissements.

Et pour en savoir plus : www.vae.gouv.fr



SE MOBILISER POUR LA SÉCURITÉ

L'association d'Aide aux membres et familles de la gendarmerie (AAMFG) propose à tous les citoyens de rejoindre la présente pétition : «La sécurité est l'affaire de tous les citoyens, pas seulement celle des familles de gendarmes».

NON A LA BAISSSE DES EFFECTIFS

Le problème général qui se pose, que ce soit pour la Gendarmerie ou la Justice c'est le manque d'effectifs et la réduction des moyens. Ceci n'est pas une décision de la hiérarchie de la gendarmerie, mais une décision politique de redéploiement des moyens au détriment de la sécurité intérieure de la France. La diminution des effectifs limite la disponibilité d'hommes et de femmes aux services de la population et multiplie le nombre de victimes de cette politique de l'Etat. Pourtant, la sécurité doit être assurée :

- dans toutes les régions françaises, autant en Bretagne qu'en PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)...
- en permanence (24h sur 24 et 12 mois sur 12).

NON AUX FERMETURES INCOHERENTES DES SERVICES PUBLICS

Trop c'est trop. C'est le déséquilibre sécuritaire qui va exister dans les régions de l'Ouest, si rien n'est fait contre la fermeture des EGM de Rennes et de Nantes, qui aujourd'hui fait monter la colère ! Ceci n'est qu'une illustration de ce qui se passe partout dans les services publics français depuis de nombreuses années. On déstabilise l'aménagement du territoire français et réduit les services rendus à la population (sécurité, santé, éducation...) avec des régions affaiblies aux profits d'autres. L'Etat a une obligation de moyens. A lui de mieux les gérer, tout en assurant le bon service public quelque soit le lieu de vie des citoyens français sur l'ensemble du territoire.

OUI JE SOUTIENS LES FAMILLES DE GENDARMES

Nous sommes nombreux à soutenir les grèves et/ou à ne pas pouvoir les faire.

Cette pétition est donc un rassemblement national des travailleurs du privé ou du public, des retraités, des enseignants, des chercheurs, des sans-emploi, des précaires, des étudiants, des parents d'élèves, des élus locaux, bref de tous les citoyens sans distinction et qui veulent mais ne peuvent faire grève pour défendre les intérêts de la population française.

Puisque le gouvernement reste sourd malgré la mobilisation croissante, les mouvements sociaux, en dépit des nombreuses actions engagées par les syndicats, les collectifs citoyens ou les partis politiques nous disons OUI et soutenons les revendications de l'AAMFG.

Nous tous, citoyens, nous voulons que notre message soit écouté et entendu :

- nous avons besoin de sécurité chez nous,
- nous avons besoin des emplois induits localement par la présence des services publics,
- nous avons besoin d'avoir un traitement équitable quelque soit notre région.

Pour faire circuler ou signer cette pétition, merci de vous rendre sur notre site internet :

www.aamfg.fr



Les districts sociaux

**carnet
d'adresses**

La Maison de la Gendarmerie assume, depuis 1996, la totalité des actions sociales spécifiques à la gendarmerie, aux côtés de l'ASA et de la caisse nationale du gendarme, complément de la sécurité sociale militaire. Ce faisant, elle répond à l'attente de nombre de ses ressortissants qui souhaitent que, tout en maintenant des activités vacances de bon niveau, les aides directes aux personnes ou aux familles en difficulté soient fortement développées.

Généralement il faut contacter par téléphone le district social de votre région pour disposer des éléments vous permettant de solliciter les aides.

Par conséquent, nous vous invitons à consulter la liste partielle des aides qui peuvent être attribuées aux gendarmes ainsi qu'aux membres de la famille (page 16).

.....
EN REGION

LGD ALSACE

Tél.: 03.88.37.50.26.
District social
3, rue de Saales
67071 STRASBOURG Cedex

LGD AQUITAINE

Tél.: 05.56.90.45.29
District social
59, rue Séguineau
33063 BORDEAUX Cedex

LGD AUVERGNE

Tél.: 04.73.41.38.43
District social
B.P. 225
63021 CLERMONT-FERRAND

LGD BASSE NORMANDIE

Tél.: 02.31.35.53.27
District social
2, Av. Père Charles de Foucault
14035 CAEN Cedex

LGD BOURGOGNE

Tél. : 03.80.70.64.66
District social
Quartier Deflandre
30, Bd. Maréchal Joffre
21000 DIJON

LGD BRETAGNE

Tél.: 02.99.32.52.53
District social
85, Bd Clémenceau
BP 3284
35200 RENNES

LGD CENTRE

Tél.: 02.38.52.50.55
District social
7, Bd Marie Stuart
45038 ORLEANS Cedex 1

LGD CHAMPAGNE-ARDENNE

Tél.: 05.61.17.50.20
District social
124, Avenue Général Sarraill
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

LGD FRANCHE-COMTE

Tél.: 03.81.40.50.34
District social
26, Chemin des Justices
25031 BESANÇON Cedex

B.A.S.G. HAUTE-NORMANDIE

Tél.: 02.35.14.42.15
District social
2, rue du Général Sarraill
76038 ROUEN

LGD LANGUEDOC ROUSSILLON

Tél.: 04.67.10.50.13
District social
123 bis, Avenue de Lodève
34056 MONTPELLIER Cedex

LGD LIMOUSIN

Tél.: 05.55.04.00.48
District social
119, Bd Thuillat
87060 LIMOGES Cedex

LGD LORRAINE

Tél.: 03.87.56.68.19
District social
2, rue A. Bettannier - BP 61081
57038 METZ Cedex

LGD MIDI-PYRENEES

Tél.: 05.61.17.50.20
District social
202, Avenue Jean Rieux
31055 TOULOUSE Cedex 4

LGD NORD-PAS-DE-CALAIS

Tél.: 03.20.43.56.50
District social
201, Bd. de Mons
59650 VILLENEUVE-D'ASCO

LGD P.A.C.A

Tél.: 04.91.85.70.83
District social
162, Avenue de la Timone
13010 MARSEILLE

LGD PAYS DE LA LOIRE

Tél.: 02.40.67.55.76
District social
13, Avenue de la Baraudière
44800 SAINT HERBLAIN

LGD PICARDIE

Tél.: 03.22.53.68.19
District social
107, rue d'Elbeuf BP 3010
80030 AMIENS Cedex 1

LGD POITOU CHARENTES

Tél.: 05.49.00.56.94.
District social
8, rue Logerot - BP 649
86023 POITIERS Cedex

LGD RHONE-ALPES

Tél.: 04.37.56.20.65
District social
292, Route de Genas Case n° 1
69677 BRON Cedex

.....
**DISTRICTS SOCIAUX PARIS et
REGION PARISIENNEE**
.....

L.G.D. ILE DE FRANCE

Tél.: 01.40.27.78.79
District social
12, rue de Béarn
75141 PARIS Cedex 03

L.G.MOBILE ILE DE FRANCE

Tél.: 01.41.79.20.09
District social et Antenne
Sociale
4, Avenue Busteau
94700 MAISONS-ALFORT

GARDE REPUBLICAINE

Tél.: 01.49.96.13.34
District social
Quartier des Célestins
18, Bd Henri IV
75181 PARIS Cedex 04

**CDT. DE LA GENDARMERIE
MARITIME**

Tél.: 01.44.38.42.38
District social
3, av. Octave Gréard
BP 07 - 00307 ARMEES

GENDARMERIE DE L'AIR

Tél.: 01.45.52.20.38
District social
26, Bd. Victor
00460 ARMEES

**GENDARMERIE DES
TRANSPORTS AERIENS**

Tél.: 01.58.09.38.06
District social
50, rue Farman
75720 PARIS Cedex 15

**CDT. DE LA GENDARMERIE DE
L'ARMEMENT**

Tél.: 01.49.12.02.06
District social
8, Avenue de Stalingrad
94114 ARCUEIL

C.T.G.N. ROSNY SOUS BOIS

Tél.: 01.49.35.58.60
District social
1, Bd. Théophile Sueur
93111 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex

Focus géographique

La région Midi-Pyrénées, avec 8 départements, présente une succession de paysages très variés.

Son territoire est le plus vaste des régions métropolitaines françaises et bénéficie d'un climat qui oscille entre océanique et méditerranéen. Cela explique sa faible densité démographique qui équivaut à 66,8 habitants par km². En Midi-Pyrénées vous pouvez retrouver des montagnes, des causses, des vallées profondes, la plaine alluviale où se concentre la population urbaine et une multitude de terroirs dans lesquels coexistent espaces de cultures, zones boisées et vastes pâturages. Les 5 principales agglomérations (Toulouse, Montauban, Albi, Tarbes, Castres) regroupent environ 23% de la population régionale.



visible dans le tracé des lacets antiques des cols pyrénéens traversé par les cyclistes du Tour de France, et la richesse patrimoniale offre aux curieux de culture une multitude d'objectifs de visites et de découvertes : Préhistoire, Antiquité, Moyen-âge, toutes les périodes sont aux rendez-vous !

Focus économique

Lors de sa création, cette région a rassemblé des cultures différentes, avec des réalités géographiques et historiques très disparates. Cette région s'est construite une identité, fière de son passé et tournée vers les succès technologiques d'aujourd'hui. Effectivement, l'une de ses forces est de s'appuyer sur un puissant potentiel de recherche et de formation. Midi-Pyrénées se classe en 3^{ème} position nationale en matière de recherche.

Ceci a notamment pour conséquence une forte ouverture vers l'international. Les domaines économiques principaux sont : aéronautique-spatial et l'électronique (Aerospace valley, Mécanic vallée...), agricole et agro-alimentaire (AGRIMIP...), santé et biotechnologies (avec notamment le Centre National de Référence Santé à Domicile et Autonomie, qui rayonne sur Rhône-Alpes, PACA et Limousin). Avec plus de 100.000 entreprises (industrie 10% ; construction 11% ; commerce 32% ; services 44%) et une disparité importante (43% des établissements sont situés en Haute-Garonne et seulement 4,7% en Ariège).

En bref :

- 26.000 km de sentiers balisés
- 2.500 km de rivières navigables (2^{ème} région française pour les activités nautiques)
- 216 sites répertoriés pour l'escalade (20% des sites français)
- 8.000 cavités spéléologiques
- 26 stations de sports d'hiver...
- PIB région : 77,9 milliards € (8^{ème} position)

Focus historique

C'est le creuset le plus latin de la civilisation française. La persistance de l'imprégnation romaine, développée dans la culture dite occitane, est aujourd'hui par exemple

Arrivée et discours...

Désigné par le directeur général de la gendarmerie nationale pour prendre le commandement de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées (RGMP), j'ai pris mes nouvelles fonctions le 1^{er} août 2010 à la tête de la région la plus étendue de France (...). J'éprouve tout à la fois une légitime fierté et une grande satisfaction sur le plan professionnel, mais aussi beaucoup d'humilité au regard des hautes responsabilités qui sont désormais les miennes. Je souhaite tout d'abord saluer tous les personnels de la RGMP, personnels militaires de tout statut, personnels civils et réservistes. Mes premières pensées vont à celles et ceux qui sont engagés en OPEX, à l'image du MDC MAYER (BTA LAVAUR) visé par un attentat le 11 août dernier mais qui m'a adressé rapidement des nouvelles rassurantes, ou qui ont été victimes de blessures en service ou enfin qui traversent des épreuves difficiles. Je voudrais également saluer mon prédécesseur et mon ami, le général Bertrand SOUBELET, qui s'est engagé totalement dans son commandement et qui a impulsé une véritable stratégie de gestion des ressources humaines que j'entends poursuivre et qui constitue pour moi ma première priorité. La gestion individualisée doit permettre d'écouter, d'échanger, de prendre en compte les contraintes liées au service et à l'individu et de décider enfin en toute transparence dans une relation de confiance. (...)



Colonel Laurent TAVEL

La réforme des instances de concertation, (...) permettra de poser un dispositif rénové dans une relation modernisée entre la hiérarchie, l'encadrement et les personnels, dans le respect mutuel où chacun pourra encore mieux exprimer ses préoccupations, ses attentes auprès de son président de personnel militaire ou du référent groupement (...). Le rapprochement police/gendarmerie est en route. Au quotidien, ce mouvement ne vous impacte pas forcément mais il est porteur d'efficacité, source d'économie et facteur de progrès. Pour avoir dans mes précédentes fonctions participé directement au rattachement budgétaire de la gendarmerie au MIOMCT, j'ai constaté à titre personnel que nous sommes bien mieux écoutés qu'avant et que nous pouvons directement exprimer nos besoins et défendre nos positions auprès de tous les acteurs budgétaires. Nous occupons toute notre place au sein du MIOMCT, dans un traitement équilibré entre les deux forces de sécurité : c'est un progrès considérable. J'ai confiance dans l'avenir de la gendarmerie dont le modèle démontre chaque jour sa pertinence et sa modernité. Nous pouvons être fiers d'être « gendarme ». La lutte contre toutes les formes d'insécurité doit être notre priorité missionnelle, en s'appuyant sur un travail d'analyse et en donnant la souplesse nécessaire (...). Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre intelligence pour vous adapter en permanence à un environnement qui évolue constamment. C'est la force de la gendarmerie. (...).

Source L' OCCITANE n°12

Amicale E.S.D.R. 31



INITIATIVE POSITIVE.....



Initiative & détente

Depuis de nombreuses années, l'escadron départemental de sécurité routière de la Haute-Garonne (E.D.S.R 31) bénéficie d'une amicale très active. Elle est ouverte à toutes les unités, brigades motorisées et pelotons autoroute du département de la HauteGaronne.

Aujourd'hui présidée par le gendarme Pascal Gauthier, l'amicale ESDR 31 organise différentes animations tout au long de l'année.

Pour exemple, nous vous présentons ici, plus en détail, un week-end qui est organisé maintenant depuis plus de 10 ans. Au programme de cette sortie (illustrée par les photos de cette page) : pêche le matin, déjeuner champêtre, concours de pétanque l'après-midi et un dîner dansant pour clôturer le tout.

Lors de cette édition, qui prenait place dans un site fort agréable de montage, et plus précisément dans la vallée de la Barousse (Haute-Pyrénées) les nouveaux ont pu faire connaissance avec les anciens, les familles mettre un visage sur le nom d'un collègue...

Bref, des moments de détente agréables et bien mérités !



Une carrière qui conduit en Midi-Pyrénées...

Marié, père de trois enfants, le général Bertrand SOUBELET est né le 20 mai 1959 à SAINT-JEAN-DE-LUZ.

Il intègre l'École spéciale militaire de SAINT-CYR-COËTQUIDAN en 1978 (promotion Général ROLLET), puis choisit l'artillerie. Après une année de formation à l'École d'application de l'artillerie à Draguignan (1980-1981) il sert comme lieutenant successivement au 11^o régiment d'artillerie à Offenburg (Allemagne) et au 68^o régiment d'artillerie à La Valbonne, unité au sein de laquelle il participe à un déploiement en République centrafricaine.

Promu capitaine en 1986 il rejoint les rangs de la Gendarmerie nationale et suit le cours supérieur de l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun. En 1987 il est affecté à la tête de l'escadron 8/11 de gendarmerie mobile à Mont-de-Marsan, puis prend le commandement de la compagnie de gendarmerie départementale de Villeneuve-sur-Lot (1990-1993). Promu chef d'escadron, il rejoint la direction générale de la gendarmerie nationale en qualité de rédacteur au bureau défense-opérations en 1993.

Après sa réussite en 1995 au concours de l'enseignement militaire du 2^{ème} degré, il intègre la 3^{ème} promotion du collège inter-armées de défense. Affecté au cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale en 1996, il y occupe les fonctions

d'adjoint puis de chef de cabinet jusqu'en 1999. Durant cette période, il est promu lieutenant-colonel (1997). De 1999 à 2002 il commande le groupement de gendarmerie départementale du Vaucluse à Avignon. Désigné pour assumer les fonctions de chef d'état-major de la gendarmerie de la Martinique en 2002 il est promu colonel en 2003. Au cours de cette affectation il est engagé en opérations en qualité de conseiller gendarmerie du commandant de la force multinationale d'intervention en Haïti en 2004.

De retour en métropole en 2005, il est muté à la direction générale de la gendarmerie nationale et assume la responsabilité du bureau de la défense. De septembre 2007 à juin 2008 il est auditeur de la 57^{ème} session du Centre des hautes études militaires et de la 60^{ème} session des hautes études de la défense nationale. Juillet 2008 il est nommé commandant de la région de gendarmerie Midi-Pyrénées à Toulouse.

Le 1^{er} mars 2009, il est admis dans le corps des

officiers généraux au grade de général de brigade. Le général Soubelet est chevalier de la légion d'honneur et titulaire de la croix de la valeur militaire.

Le 2 juillet 2010, les personnels de la région de gendarmerie Midi-Pyrénées rendaient hommage au général SOUBELET appelé à la Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale DGGN pour y assumer les fonctions de directeur adjoint.



Général SOUBELET

à découvrir

CITÉ DE L'ESPACE



Entrez dans l'espace

Qui aurait pensé, à époque de la conquête spatiale, pouvoir découvrir l'espace en choisissant la région Midi-Pyrénées et plus particulièrement Toulouse, comme destination touristique.

Depuis son inauguration en 1997, la Cité de l'espace propose de multiples spectacles audiovisuels, des vaisseaux spatiaux, des expositions interactives, des simulateurs, et une programmation thématique ponctuée d'événements. On peut ainsi découvrir la Lune et les projets lunaires, assister à des projections de fiction astronomique inédite...



Vous pourrez, en famille, visiter le parc qui présente des objets spatiaux en taille réelle, vous impliquer dans des expositions et animations interactives car ici, adultes et enfants (dès 3ans avec des animations spécifiques pour les 6-12 ans notamment) ont tous les yeux remplis de rêves.

Un peu plus téméraire ? Vous accédez à des simulateurs pour tester vos capacités à être astronaute : découvrez votre 6^{ème} sens avec le siège rotatif,

testez votre sens de l'orientation avec le Gyro-extrême et le classique simulateur de marche lunaire «Moon Runner» qui est même adapté aux plus jeunes (public de 15 kg à 110 kg)



Voyages, sciences et météo

Parmi les expositions permanentes de la Cité de l'espace il y a le pôle Météo qui s'adresse à tous, passionnés ou néophytes. Avec une scénographie immersive, des manipulations ludiques et collaboratives conçues pour permettre aux visiteurs de « vivre » cette découverte. La météorologie et l'étude des climats est un sujet riche en informations et au cœur des réflexions actuelles. Certains diront que c'est l'un des thèmes préférés des visiteurs. Il faut dire que le pôle Météo est un équipement original et unique. Il regroupe en un même lieu (au cœur d'un plateau de 1.000 m²) tous les éléments propices à une meilleure compréhension de la météorologie et du climat. L'observation spatiale de la Terre permet d'étendre le niveau de connaissance de la planète grâce notamment aux satellites (océan, atmosphère, terre, météorologie, climat).

La Cité de l'espace bénéficie de la présence d'un prévisionniste, technicien météo de Météo-France avec un équipement complet et opérationnel de météorologie et climatologie. Il peut réaliser pour les visiteurs des prévisions grâce aux images satellites en temps réel à sa disposition ainsi que des données météo du monde entier.

Trouver la porte des étoiles...

Ce sont, chaque année, environ 300.000 personnes (scolaires, grand public, groupes tourisme) qui visitent le parc. Ce dernier investit régulièrement dans de nouveaux équipements et commence également la rénovation de certaines parties. L'occasion est, de ce fait, donnée à tous ceux qui l'on déjà visité, d'y retourner !

Pour en savoir plus :

www.cite-espace.com

Cité de l'Espace

Av. Jean Gonord - Toulouse (31)

lat 43.5887731, long 1.493089



© Cité de l'espace

PROJET

logements en RGMP

EN CONSTRUCTION...

Une nouvelle caserne...

à Muret (31600), un des plus importants projets immobiliers de la gendarmerie

Ce chantier représente un investissement proche de 50 millions d'euros pour plus de deux ans de travaux. La nouvelle caserne de Muret (au sud de Toulouse) va être véritablement ouverte aux familles. Effectivement le chantier s'organise autour de la construction de 100 logements, répartis dans 8 bâtiments, sans oublier les 1.200m² de bureaux et 700m² de garages, ainsi qu'une place d'armes. Les appartements, du T2 au T6, vont être construits suivant les normes actuelles de niveau de confort ou d'isolation. L'entrée publique (avenue des Pyrénées), sera modernisée, et disposera d'un parking visiteurs plus étendu. Au-delà de la nécessité de rénovation des anciens locaux et logements, il faut rappeler qu'actuellement, en majorité les gendarmes de Muret sont logés à l'extérieur. Avec ces nouveaux locaux, tous les militaires pourront être sur place : la brigade,

le groupe de commandement, le Psig, la brigade de recherches. L'objectif est donc l'amélioration de la qualité du service en facilitant la vie des personnels.

La méthode suivie pour mener à bien ce chantier est de démolir et reconstruire sur le même site une caserne toute neuve. La gestion technique du projet est confié à l'organisme d'habitat social qui s'est tout d'abord porté acquéreur du terrain (rachat à la ville), assure la maîtrise d'ouvrage de la démolition-reconstruction et ensuite gèrera directement les infrastructures avec pour locataire... la gendarmerie.

Chantier en quatre phases du :

- décembre 2010 à février 2011 : démolition de la moitié de la caserne,
- à fin décembre 2011 : construction de 41 logements et bureaux,
- février à mars 2012 : démolition de la seconde moitié de la caserne,
- avril 2012 à avril 2013 : construction des quatre derniers bâtiments (59 logements) et garages.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'origine des mots : une **mesure draconienne** ?

Dracon était un grec, d'origine aristocratique, du VII^{ème} siècle avant Jésus Christ.

A l'époque, les Eupatrides étaient des chefs puissants et riches et exerçaient une pression sur les Démiurges qui étaient des artisans.

Dracon, en éditant ses lois, fit abolir les vengeances des Eupatrides sur les pauvres. Son code est alors d'une extrême rigueur. Pour exemple, si un vol de légumes était réalisé, il était puni par la peine de mort.

Aujourd'hui, le nom propre de Dracon est utilisé et décliné dans le langage courant pour désigner une règle très dure.

Pourtant cet homme faisait des lois égales pour toutes les classes sociales...

Toulouse

A SAVOIR

INFOS PRATIQUES

Consultation juridique...

Une convention bienvenue !

Le comité social de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées a mis en place des consultations juridiques à Toulouse. Une convention a été signée avec le barreau de Toulouse. Celle-ci a pour objectif de permettre aux militaires et aux personnels civils, en activité et retraités, de bénéficier d'une consultation juridique, prise en charge par les actions sociales communautaires et culturelles, pour tous les litiges de la vie privée (logement, divorce, affaire patrimoniale...).

Pour tout renseignement contacter la section action sociale



Chambre sociale...

L'hospitalisation d'un proche !

Vous avez un membre de votre famille hospitalisé dans le secteur de Toulouse. La section action sociale, en partenariat avec le cercle mixte de la caserne Courrège, peut mettre à votre disposition une chambre dite « sociale » au tarif de 2 € par jour.



Places en crèche...

Votre enfant arrive bientôt ?

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, 38 places de crèche sont réservées à Toulouse et son agglomération pour 3 ans.

En ce qui concerne les modalités, vous devez vous adresser à la section action sociale qui vous indiquera les démarches à suivre ainsi que les lieux d'implantation des crèches. Il faut savoir toutefois que l'attribution dépend d'une commission de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS). Cette dernière se réunit tous les 2 mois environ, et l'attribution de ces places se fait en fonction de critères établis par la Commission.

Pour tous renseignements s'adresser : Mesdames BONOTTO et HUCHET 05.61.17.50.22

Vacances pour tous !

Chèques-vacances

Si vous êtes intéressés par les chèques-vacances, vous pouvez vous constituer un plan d'épargne d'une durée de 4 à 12 mois, en choisissant le montant de vos mensualités. En fonction de vos ressources, vous bénéficiez, en fin de plan, d'une bonification de l'Etat pouvant représenter de 10 à 25% de votre épargne.

Vous avez la possibilité de télécharger les dossiers sur le site internet : fonctionpublique-chequesvacances.fr ou de les retirer à la section action sociale.



LISTE DES AIDES

POINTS DE REPERE.....

Coup de pouce...

La vie nécessite parfois un coup de pouce. Voici, de façon non-exhaustive la liste de ceux dont vous pouvez bénéficier.

Liste des aides directes versées par la Maison de la Gendarmerie :

- les allocations d'études,
- l'aide aux ressortissants placés en non-activité pour raison médicale,
- l'aide aux ressortissants rayés des cadres pour infirmité,
- les aides à l'occasion de décès (collecte décès, allocation victime du devoir, aide aux ayants droit d'un militaire décédé),
- le colis de Noël aux orphelins, aux veuves âgées,
- le colis aux militaires hospitalisés (+ de 30 jrs),
- l'allocation trimestrielle aux assistants de service social,
- les aides financières.

Liste des aides sociales :

- aide à l'acquisition ou à la location d'un logement en faveur des personnels civils concernés par les mesures de restructuration,
- aide et prêt à l'installation destinés aux personnels civils de l'état (aip et pip),
- aide et prêt à l'installation destinés aux personnels de l'état affectés dans les zones urbaines sensibles (aip/pip ville),
- aides aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant,
- aide familiale et ménagère à domicile,
- allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans,
- allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle (au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans),
- aide spécifique aux séjours linguistiques, participation aux frais de séjours linguistiques (aide interministérielle),
- aide pour les vacances en famille, hors du domicile, des enfants et jeunes adultes gravement handicapés et de leurs parents,

- aide au transport des enfants vers les centres de vacances de jeunes,
- attribution de chèques-vacances, séjours à prix réduit dans certaines maisons familiales de l'igesa et aide pour les frais de voyage
- participation aux frais de séjour en centres de vacances avec hébergement,
- participation aux frais de séjour des enfants âgés de moins de 18 ans dans des centres familiaux de vacances agréés et Gites de France,
- participation aux frais de séjour :
 - en centres de loisirs sans hébergement,
 - des enfants handicapés dans des centres familiaux de vacances agréés et Gites de France,
 - mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
 - en centres de vacances spécialisés pour handicapés
- participation au paiement de la prime d'une police d'assurance «rente-survie» par les familles d'enfants handicapés,
- prestation «éducation»,
- prestation pour la garde d'enfants pendant des horaires atypiques,
- prestations pour la garde des jeunes enfants,
- prestation-repas,
- prêt caution, prêt d'accession à la propriété, prêt de financement de travaux, prêt à la mobilité, prêt pour l'amélioration de l'habitat,
- aides spécifiques aux anciens personnels et à leurs veuves (veufs),
- aide aux engagés réformés définitifs pour une affection imputable au service,
- aide à l'insertion professionnelle de veuves,
- aide à l'amélioration de l'habitat (spécifiques anciens personnels et veuves ou veufs),
- aides au profit des personnels en activité et de leurs familles (prêt social, prêt personnel),
- prime aux mères de famille décorées de la médaille de la famille française
- protection particulière accordée aux enfants de magistrats, fonctionnaires civils et agents de l'état, de certains militaires tués ou blessés accidentellement en temps de paix.

MANGER BOUGER



Plan Gend'MP Sport

Un dossier complet !

Sous l'impulsion du Général SOUBELET une politique du sport en Région de Gendarmerie Midi-Pyrénées a été mise en place.

En effet, cette politique s'inscrit à la fois sur des **enjeux humains**, économiques, techniques et juridiques, tout en visant l'**amélioration continue** au service de l'efficacité.

Une analyse préalable

Acquérir et maintenir sa condition physique, contribue à la **sécurité en intervention** pour l'ensemble des gendarmes. De fait, la pratique d'une activité physique et sportive régulière adaptée aux contraintes du service apporte de nombreux avantages.

Une étude a donc été menée en sollicitant un échantillon de 500 gendarmes en RGMP, sélectionnés suivant une méthode aléatoire. 203 questionnaires ont pu être colligés. Les questions portaient sur les activités physiques et sportives (APS) menées actuellement dans le cadre du service, celles qui seraient souhaitées et celles pratiquées en dehors. Les gendarmes ont pu aussi s'exprimer sur leurs motivations dans la pratique d'une APS. Vous pouvez retrouver tous les détails et les résultats de l'enquête dans le dossier n°1 du Plan Gend'MP Sport édité par la RGMP.

Le déroulé des objectifs

A partir de l'étude préalable 3 objectifs ont été fixés, soutenus par un programme de 8 actions. Le plan prévoit ainsi une implication de l'encadrement pour soutenir les objectifs partagés, des principes de mise en œuvre simple de façon à véritablement donner l'opportunité à tous les gendarmes de la RGMP d'être en bonne santé

avec l'aide de la pratique sportive. Ce plan cherche également à faire changer certaines opinions concernant les tests annuels (CCPM) pour éviter le sentiment de contrainte qui peut éventuellement s'y rapporter. L'aptitude physique est partie intégrante de la mission du gendarme (cf la circulaire 39000).

Activité physique et alimentation saine

Parmi les avantages à la pratique d'APS ainsi que d'adopter un régime alimentaire sain (le dossier rappelle d'ailleurs un certain nombre de règles simples sur l'alimentation) on peut noter :

- une meilleure santé,
- un bien être général,
- le renforcement des muscles et des os,
- une régulation du poids,
- le regain d'énergie
- la réduction d'effets néfastes de vieillissement,
- une meilleure gestion du stress
- ...



Relaxation et sophrologie

L'accumulation de stress provoque des gênes variées : réduction du champ

de l'attention, discordance dans l'information traitée, dispersion par des pensées parasites, troubles de la décision ou de la coordination motrice, impulsivité, apathie... La pratique d'activité de relaxation, voire de la sophrologie, permet d'enrayer les effets pervers du stress en le régulant. Cela permet de renforcer la concentration, facilite la sensation nécessaire à l'immersion dans l'instant présent, ou plus simplement aide à se caler sur une trajectoire, un objectif, en limitant les perturbations.

Pratiquer régulièrement une ou plusieurs activités physiques et sportives, avoir une hygiène alimentaire adaptée à son rythme de vie, faire souvent des exercices de relaxation, voilà le trio gagnant.

Devenez membre de notre site web !

PARTICIPATION EN LIGNE...

Vous appréciez l'Écho du Képi ?
 Vous souhaitez réagir à un article ?
 Echanger, discuter, nous faire part de vos envies et besoins ?

Alors connectez-vous sur www.aamfg.fr
 et cliquez sur [Devenir Membre].
 Ensuite il vous suffit de remplir le formulaire
 et vous disposerez de toutes les fonctionnalités du site.

Alors n'hésitez-plus,
 connectez-vous au site
 de l'association
 et inscrivez-vous !



>> Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur www.aamfg.fr

L'aide Juridique

Il peut parfois être nécessaire de disposer d'une protection juridique pour l'exercice de ses fonctions. Le tableau récapitulatif ci-après précise synthétiquement les protections juridiques et autres garanties statutaires, mises en oeuvre en cas de recherche de la responsabilité pénale d'un militaire, et notamment à l'occasion d'opérations extérieures (OPEX).

PROTECTION JURIDIQUE STATUTAIRE (de base)

Conditions : Art. L.4123-10 c. défense
- Militaire (et ou conjoint, ascendants, descendants) alternativement :

- victime de menaces, violences, outrages, injures ou diffamation,
- poursuivi pénalement,

- visé es qualités et à raison de l'exercice de ses fonctions ;
- absence de faute personnelle.

Forme : Demeure à l'appréciation du ministère de la défense (CE, 21 février 1996, de Maillard, Req. N° 155915).

Alternativement :

- Conseils,
- Prise en charge des honoraires et frais d'un avocat, devant n'importe quelle juridiction française ou étrangère (à l'étranger, avocat recommandé par le consulat), spécialisée en matière militaire ou non (TAAP), sauf contentieux statutaire devant les juridictions administratives,
- Réparation directe du préjudice.

Compétence : Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les compétences du service du commissariat des armées en matière de règlement des dommages causés ou subis par le ministère de la défense, de défense de ce ministère devant les tribunaux administratifs et de protection juridique de ses agents militaires et civils

- SGA/DAJ : décisions relatives aux **personnels en mission ou stationnés hors du territoire de la métropole** ; décisions hors champ de la loi ; décisions de rejet, Services locaux du contentieux : décisions d'accord.

PROTECTION JURIDIQUE CONVENTIONNELLE (SoFA)

(complémentaire et spécifique à l'OPEX)

Des accords internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, définissent des priorités de juridiction entre les Etats parties :

Conformément aux dispositions du SOFA OTAN4, dans la grande majorité des cas l'État d'origine bénéficie d'une priorité de juridiction pour connaître des infractions commises en service ou à l'occasion du service.



BON A SAVOIR

(suite)

INVALIDITÉ & RETRAITE

Pension de retraite pour invalidité non imputable au service

Un militaire, un fonctionnaire ou un ouvrier de l'Etat qui, par suite d'invalidité, se trouve dans l'incapacité permanente d'exercer ses fonctions, peut être radié des cadres par anticipation et obtenir une pension de retraite pour invalidité.

Le taux global d'invalidité est fonction du taux d'invalidité afférent à chaque infirmité et défini selon le barème indicatif annexé au code des pensions civiles et militaires de retraite. Dans le cas d'infirmités multiples dont aucune n'entraîne d'invalidité absolue, le taux d'invalidité est considéré intégralement pour la première infirmité et pour chacune des infirmités supplémentaires, proportionnellement à la validité restante selon la règle de Balthazard.

Comment est calculé, dans ce cas, la pension ?

Le taux global d'invalidité peut avoir une influence sur le montant de la pension. La pension de retraite pour invalidité est calculée selon les mêmes modalités et dans les



mêmes conditions qu'une pension de retraite normale. Aucune décote ou coefficient de minoration n'est appliquée au montant de la pension. Toutefois, si le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 60% pour les fonctionnaires et les militaires, le montant de la pension ne peut être inférieur à 50% du traitement servant de base pour le calcul de la pension.

Les ouvriers de l'Etat qui n'ont pu être reclassés dans un nouvel emploi, sont placés dans la 1ère catégorie d'invalides s'ils sont reconnus capables d'exercer une activité rémunérée et s'ils présentent une invalidité égale ou supérieure à 66,66%. Le montant de leur pension ne peut être inférieur à 30 % des émoluments de base servant au calcul de leur pension. Ceux qui sont reconnus absolument incapables d'exercer une profession quelconque sont classés en 2^{ème} catégorie d'invalides et le montant de leur pension ne peut être inférieur à 50% des émoluments de base.



Le traitement (ou émoluments) de base est celui du dernier emploi (ou profession), grade et échelon détenus pendant 6 mois au moins.

maladie professionnelle

INDEMNISATIONS

A la santé de l'atome...

Maladie radio-induite : la loi inverse la charge de la preuve

La France a effectué 210 essais nucléaires atmosphériques ou souterrains dans le Sahara et en Polynésie française entre 1960 et 1996.

On compte environ **150 000 travailleurs civils et militaires** présents sur les sites d'expérimentation auxquels il faut rajouter la population polynésienne concernée par les retombées radioactives (évaluation à 10 000 personnes).

La loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français a été publiée au Journal officiel du 6 janvier 2010. Cette loi inverse la charge de la preuve : c'est désormais à l'État de prouver que la maladie n'est pas due aux essais nucléaires. Elle prévoit également la création d'un comité d'indemnisation, indépendant, présidé par un magistrat et composé principalement de médecins, chargé d'examiner les demandes individuelles. Le comité disposera d'un délai de six mois pour émettre un avis sur la demande.



Un **décret d'application** permet à ce nouveau dispositif d'indemnisation d'entrer en vigueur.

Il détermine les zones du Sahara et de Polynésie française retenues et précise les conditions d'application de la loi, en particulier en fixant la liste des **18 pathologies donnant droit à l'indemnisation**. Cette lis-



te est établie à partir des rapports de synthèse de l'agence des Nations unies compétente dans ce domaine (UNSCEAR).

Le décret précise la méthode d'instruction des dossiers que retiendra le comité d'experts chargé de l'examen des demandes d'indemnisation. Il fixe enfin les modalités de désignation des membres de la commission consultative de suivi des essais nucléaires dans laquelle siègeront des représentants du Gouvernement, du Parlement, des associations et des institutions de la Polynésie française.

Les victimes civiles et militaires des essais nucléaires français pourront déposer des dossiers de demande d'indemnisation.

Trouver plus d'information sur le sujet :

- texte de la loi sur legifrance.gouv.fr
- sur le site www.cea.fr rubrique défense ou taper «essais nucléaires» dans le moteur de recherche du site,
- sur le site www.cps.pf de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française.

L'engagement Militaire

Depuis 2001

L'action internationale à laquelle la France contribue a permis de :

- restaurer l'État de droit,
- enraciner la démocratie,
- œuvrer pour le respect des droits de l'homme et pour le respect des droits de la personne humaine, en particulier des droits des femmes,
- obtenir des progrès en matière de santé,
- améliorer l'accès à l'éducation,
- réhabiliter les infrastructures,
- favoriser l'action économique.

Contexte actuel

En Afghanistan ce sont presque 4.000 militaires français qui interviennent dans les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN (FIAS). Parmi eux, environ **800 personnels militaires français**, dont **150 gendarmes**, œuvrent directement à la montée en puissance des forces de sécurité afghanes.

En effet, la France accompagne la formation de l'armée nationale afghane (ANA) et participe à l'assistance opérationnelle aux unités. D'ici la fin de l'année les effectifs de l'ANA seront proches de 170.000 hommes afin de poursuivre la relève progressive des forces internationales. La professionnalisation des forces de sécurité afghanes repose sur un dispositif de formation initiale et de spécialité dans les écoles de l'armée et de la police. Depuis 2003, 8.400 officiers afghans ont été formés par les militaires français.

La France contribue aussi aux opérations de reconstruction et de développement

afin d'en confier au plus tôt la responsabilité au gouvernement afghan.

La brigade française La Fayette et l'ANA sécurisent la province de Kapisa et le district de Surobi. Les forces afghanes, dont la mission prioritaire est d'assurer la sécurité de la population, ont ainsi pu reprendre pied dans ces régions grâce aux opérations conduites avec les bataillons français.

Les efforts de la France ont d'ores et déjà permis de transférer aux autorités afghanes la responsabilité de la région de Kaboul, c'est-à-dire la sécurité de plus de 5 millions de personnes.

Source Ministère Défense - 2011



Agir en force multiple

La force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) ou International Security Assistance Force (ISAF) opère en Afghanistan et constitue la composante militaire de la coalition, sous l'égide de l'OTAN opérant dans ce pays depuis la guerre d'Afghanistan de 2001. Elle est mandatée par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, depuis le 20 décembre 2001 (résolution 1386), contrairement à



(suite)

l'opération commencée le 7 octobre 2001, sous le nom d'Operation Enduring Freedom. Dans les rangs français, on compte depuis le début du conflit, **53 militaires français ayant perdu la vie** en opération.



Source Wikipedia - 2010

L'afghanistan en bref

Capitale : **Kaboul**

Surface : **652.090 km²**

Altitude moyenne : **1.800 m**

Population : environ **29 millions**, avec 42,9% de moins de 14 ans

Population active : **17 millions**

Langues : persan, pachtoun, ouzbek et turkmène, langues minoritaires

Taux d'alphabétisation : **43% des hommes et 22% des femmes**

Ressources naturelles : gaz naturel, pétrole, charbon, cuivre, pierres précieuses



LE SAVIEZ-VOUS ?

Technologie & Informatique : Bluetooth

La source d'inspiration pour la création du nom « Bluetooth » est directement inspiré du roi danois Harald 1^{er} surnommé Harald Blåtand (« homme à la dent bleue »), connu pour avoir réussi à unifier les États du Danemark, de Norvège et de Suède. Le logo de Bluetooth, est d'ailleurs inspiré des initiales du roi en alphabet runique.

Le Bluetooth est une spécification de l'industrie des télécommunications, exploitation technique des ondes radio courte distance. Destinée à simplifier les connexions, cette technologie a pour but premier de remplacer les câbles entre les différents appareils comme les ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones portables et smartphones, autoradios, appareils photo...

Comme de nombreuses technologies, son évolution est identifiée par des versions numérotées. La version 3.0. HD fusionne les protocoles Bluetooth et Wi-fi pour augmenter les compatibilités de communication des appareils et notamment pour faciliter le transfert de musique ou de vidéo entre les appareils.

15 EGM depuis 2008

La contraction des effectifs est connue depuis 2008 (cf la RGPP). **15** est le nombre planifié de **dissolution d'escadrons de gendarmerie mobile (EGM)**. Il semble que globalement la DGGN a bien poursuivi le plan annoncé, avec 8 EGM disparus en 2010 et 7 prévus en 2011. L'AAMFG rappelle que l'association est **là pour aider toutes les familles** dans les situations parfois complexes des mutations.



17,1 million par an

Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité dans le monde. Chaque année il meurt plus de personnes en raison de maladies cardio-vasculaires que par toute autre cause. On estime à 17,1 millions le nombre de décès imputables à ces maladies. Parmi ces décès, on estime que 7,2 millions sont dus à une cardiopathie coronarienne et 5,7 millions à un AVC (Accident Vasculaire Cérébral).

Les maladies cardio-vasculaires constituent un ensemble de troubles affectant le cœur et les vaisseaux sanguins (dans l'ensemble du corps).

Les principaux facteurs de risques ?

Ils sont dans **une mauvaise alimentation**, un **manque d'activité physique**, le tabagisme... Ces facteurs de risque comportementaux sont responsables d'environ **80% des maladies coronariennes** et cérébraux vasculaires.



19.000 décès par an

Chaque année en France il y a environ **11 millions d'accidents domestiques et de loisirs**. Certains d'entre eux sont mortels. On compte environ 19.000 décès par an dont l'origine se trouvent dans les accidents domestiques et de loisirs, soit 4 fois plus que les accidents de la route.



Pour être bien dans son corps, pourquoi ne pourrait-on pas faire le choix de partager au moins une fois par semaine une activité physique en famille ?

Vous avez des indices ?

Les personnels militaires ont droit à une rémunération comportant notamment une solde de base correspondant à leur grade, échelon et échelle de solde déterminée par un indice. Voici donc quelques précisions sur ces derniers.

L'indice brut : Il figure dans les statuts particuliers au regard de chaque grade, échelon et échelle de solde. Il sert de référence statutaire.

L'indice majoré : A chaque indice brut correspond un indice majoré. Le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 établit la correspondance entre les indices bruts et les indices majorés. En l'absence de modification statutaire au regard de l'indice brut, l'indice majoré correspondant peut néanmoins évoluer lors de diverses mesures de revalorisation (mesures bas salaires, points minimum de rémunération uniformes, mesures catégorielles). L'indice majoré sert au calcul de la solde (la solde de base est égale à l'indice majoré multiplié par la valeur du point d'indice).

L'indice pension : Officiers et sous-officiers de gendarmerie. Cet indice correspond à l'indice majoré auquel est ajouté le pourcentage (correspondant à chaque grade) de l'indemnité de sujétions spéciales de police (ISSP) perçue par

le militaire, permettant ainsi son intégration dans le calcul et la liquidation de leur pension de retraite.

Officiers et sous-officiers des corps de soutien de la gendarmerie. Cet indice est identique à l'indice majoré servant au calcul de la solde de base. L'indice pension sert à calculer la retenue pour pension et à liquider les droits à pension de retraite.

Subaru Impreza WRX à vendre...

Effectivement, c'est la Clio Megane 3 RS qui a été retenue pour remplacer la Subaru. La commande : 70 véhicules préparés avec quelques 265 ch, de 0 à 100 km/h en moins de 6,5 secondes (soit 25,7s pour 1 km au départ arrêté), avec une consommation moyenne de 8,4 l et une émission de CO2 de 195g par km (bien moins que la Subaru mais aussi que les modèles pressentis de Ford et de BMW). La marque au losange a remporté l'appel d'offre et fournira aussi des modèles plus classique de Megane, de Clio, Kangoo et Master.

Le prix du modèle RS préparé ? 30.000 € HT pour le véhicule auxquels il faut rajouter 5.000 € d'équipements embarqués.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Emploi : travailleur handicapé & collectivités territoriales

Les travailleurs handicapés peuvent être recrutés sans concours dans les collectivités territoriales. En effet, l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 permet cela en qualité d'agent contractuel et pour des postes de catégories A, B ou C. Pour en bénéficier, le candidat doit remplir les conditions statutaires de diplôme ou de niveau d'études (ex. : bac pour un poste B de la filière administrative) et sous réserve que son handicap soit compatible avec le poste visé. Le recruté peut ainsi être nommé en qualité d'agent contractuel pour une durée statutaire (souvent un an) durant laquelle, l'agent bénéficie de la formation prévue pour la titularisation. Au terme de ce contrat, si l'agent est déclaré apte à exercer ses fonctions, **il peut être titularisé** et disposer du statut de fonctionnaire territorial.



Mobilité et mutation des sous-officiers de gendarmerie

Avez-vous pris connaissance des nouvelles règles relatives à la mobilité et aux mutations des sous-officiers de gendarmerie ? Vous pouvez trouver tous les détails dans la note instruction n° 6268 du 26 août 2010. Toutefois, on peut retenir 5 avancées principales.

- **Le plan annuel de mutation est rénové et simplifié** : suppression de la procédure des agréments (demande de mutation traitée en début d'année = un ordre de mutation ou à un rejet avant l'été) ;
- **Des permutations facilitées** entre sous-officiers par un assouplissement des conditions requises ;

- **Un temps de présence exigé réduit** pour solliciter une mutation (ramené à 3 ans de présence dans la même résidence, et seulement 2 ans pour les résidences défavorisées - de métropole ou certaines unités reconnues sensibles) ;
- **Fin des mutations systématiques** à échéance de temps de présence.
- **Abrogation de la disposition fixant la mobilité à échéance de 10 ans** de présence.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Mesures & Histoire : le nœud marin

Avec le développement des activités de la marine, les marins ont voulu trouver un moyen de **calculer la vitesse et la distance** (la notion de kilomètre/h n'était pas encore une unité de mesure).

Ils eurent l'idée d'attacher à la poupe une corde pourvue de nœuds à intervalles réguliers, tous les 47 pieds et 3 pouces (14,4 m).

Effectivement, quand le bateau est à l'arrêt, la corde tombe verticalement, et ne laisse voir aucun nœud hors de l'eau. Plus le navire accélère, plus la corde s'élève à l'horizontale sous l'effet de la vitesse. Par conséquent, plus le bateau va vite, plus on voit de nœuds hors de l'eau.

Pour le marin il suffisait, à l'époque, de compter ces nœuds pour connaître la vitesse théorique de déplacement de son navire.

Un nœud est la vitesse qui correspond à **0,514 mètres par secondes** soit 1,852 km/h ou encore un mile par heure. On utilise généralement pour cette unité les symboles nd ou kt (pour knot, nœud en anglais) ; les abréviations kn (pour knot) ainsi que kts (pour knots) sont aussi utilisées.

Cette unité est utilisée pour la navigation maritime ou aérienne.

NOUS CONTACTER



L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie apporte son expérience à tous ses membres.

Si vous avez besoin d'un renseignement ou en cas de situation d'urgence face à un problème qui touche votre famille (membre ou non), voici les différentes possibilités.

Pour contacter un membre du bureau national, du conseil d'administration ou une de nos antennes :

.....

Mme Murielle NOEL

Appart. 5
20, rue Auguste Faure - 23210 Bénévent-L'Abbaye
Tél. 05 55 62 69 01 | 06 30 78 96 68
muriellenoel@aamfg.fr

.....

Mme Fabienne GOESLIER-CHALLES

70, rue des Capucins - 41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 76 19 62 | 06 45 60 94 38
fabiennechalles@aamfg.fr

.....

Mme Christine ROBIN

155, Chemin de Baylot - 33240 Saint-André-de-Cubzac
Tél. 05 57 43 00 55 | 06 89 02 35 71
christinerobin@aamfg.fr

.....

Mme Lydie LONGELIN

1, rue des Sorbier - 31850 Montrabé
Tél. 06 30 78 84 31
lydielongelin@aamfg.fr

.....

Annie BARBASTE

Le Saoulou - Route de Grazac - 81800 Rabastens
Tél. 06 89 06 91 90
anniebarbaste@aamfg.fr

.....

Nathalie LEROUX

2, rue Edouard Blaise - 10200 Bar-sur-Aube
Tél. 09 53 26 99 03 | 06 89 06 15 69
nathalieleroux@aamfg.fr

.....

Virginie RODRIGUEZ

45, bd de l'Yser - 35200 Rennes
Tél. 06 89 02 45 98
virginierodriguez@aamfg.fr

.....

Siège social
L'Association d'Aide aux Membres et
Familles de la Gendarmerie
BP 09 - 23210 BENEVENT-L'ABBAYE
05.55.62.69.01 | info@aamfg.fr

.....

Bureau Centre

AAMFG - Caserne Bongeot-23000 Gueret
Tél. 05 55 51 51 33
aamfg@gendarmerie.interieur.gouv.fr

.....

Bureau Rhône-Alpes

AAMFG - Pascale LAFARGUE
Caserne RABY - H1111
292, Route de Genas - 69500 Bron
Tél. 06 89 02 73 46 | pascalalafargue@aamfg.fr

.....

Bureau Midi-Pyrénées

AAMFG - Lydie LONGELIN
Caserne Courrège
202, av. Jean Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 06 30 78 84 31 | lydielongelin@aamfg.fr



Equipe cynophile de MILLAU

Le 13 octobre 2010 à 8 heures, dans la cour d'honneur de la compagnie de Millau, le **gendarme PLANO**, maître de chien à la BR de Millau, et son **chien AS**, ont été mis à l'honneur par le Colonel Didier RÉMOND, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aveyron, pour leur implication dans **deux saisies importantes** de cannabis au cours du premier semestre 2010 (une première saisie de 88 kg suivie d'une seconde de 29 kg quelques jours plus tard).

Cette cérémonie a débuté par la montée des couleurs et s'est poursuivie par la remise, au nom du commandant de région, d'un témoignage de satisfaction au maître de chien et d'une lettre de félicitations à son animal. Aux ordres du commandant de groupement, elle a rassemblé les personnels de la compagnie de gendarmerie de Millau, marquant solennellement l'action exemplaire de l'équipe cynophile de la BR de Millau.

Plusieurs fois soulignée et aujourd'hui récompensée, l'osmose qui règne entre le maître et son animal permet à cette équipe de s'imposer avec une rare efficacité dans le domaine de la recherche des produits stupéfiants mais également dans celui de la détection des billets de banque.

gendarme PLANO et AS



Viaduc de Millau



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'origine des expressions : Apprendre par Cœur ?

Dans l'Antiquité, le cœur était le siège à la fois du courage, de la sensibilité, de l'affectivité. Selon Aristote, le cœur était même le "siège de l'intelligence".

L'expression "apprendre par cœur" tiendrait ses origines du **Moyen-Âge**, avec la déformation de «souper par cœur» (ce qui signifiait «manger par la pensée / par l'imagination») mais c'est au XVI^{ème} siècle, chez **Rabelais**, que l'expression «savoir par cœur» semble apparaître dans la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Apprendre par cœur correspond donc à l'objectif de pouvoir écrire ou réciter un texte complet juste de mémoire.

Remaniement...

Le 15 novembre 2010 Monsieur Alain JUPPÉ succède officiellement à Monsieur Hervé MORIN à la fonction de Ministre de la Défense et des anciens combattants.

Biographie du Ministre

Né le 15 août 1945 dans les Landes à Mont-de-Marsan, Alain JUPPÉ suit ses études secondaires au Lycée Victor-Duruy de Mont-de-Marsan. Il fait ses classes préparatoires Hypokhâgne et Khâgne au lycée Louis-le-Grand à Paris et intègre, en 1964, l'École Normale Supérieure. Il obtient l'agrégation de lettres classiques en 1967 et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1968.

Il accomplit son service militaire de 1969 à 1970 comme aspirant, puis sous-lieutenant de l'armée de l'air (Colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air). Ensuite, Alain Juppé étudie à l'École nationale d'administration de 1970 à 1972,



Dates clés de son parcours en politique :

- 1972-1976 : Inspecteur des Finances affecté au service de l'Inspection Générale des Finances
- 1976 : Chargé de mission au Cabinet de M. Jacques Chirac, Premier Ministre
- 1976-1978 : Conseiller technique au Cabinet du Ministre de la Coopération
- 1978-1979 : Chargé de mission auprès de M. le Maire de Paris
- 1978-1980 : Directeur Adjoint des Finances et des Affaires Economiques de la Ville de Paris
- 1980-1983 : Directeur des Finances et des Affaires Economiques de la Ville de Paris
- 1983-1995 : Adjoint au maire de Paris, conseiller du 18^e arrondissement
- 1986 : Député de Paris

- 1986-1988 : Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, chargé du Budget - Porte-parole du Gouvernement
- 1988-1993 : Député de Paris
- 1993-1995 : Ministre des Affaires Etrangères
- 1995-1997 : Premier Ministre
- 1997 à 2004 : Député de la Gironde
- 2007 : Ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

.....

« (...) l'Afghanistan où j'ai pu rencontrer nos soldats sur la plupart des sites où ils sont déployés. A Kaboul où nos médecins militaires de l'hôpital de campagne font merveille mais aussi notre bataillon d'hélicoptères dont l'intervention est souvent décisive. Puis à Tora, dans une base avancée au coeur de la région de Surobi que notre force La Fayette sécurise. A Bagram d'où opèrent nos drones. A Kandahar, base de nos Mirages et de nos Rafales. A Kaboul à nouveau avec le détachement Epidote, chargé

de la formation des militaires et des policiers afghans.

Partout, j'ai passé du temps au milieu de nos soldats, pour leur parler et les écouter. Partout, j'ai trouvé des hommes et des femmes conscients de l'importance et du sens de la mission qui leur a été donnée, et décidés à la mener à bien. Ils donnent de la France une image de courage, de compétence, de professionnalisme, mais aussi d'attention et d'ouverture à la population afghane, tout particulièrement dans leur travail de formation des futurs cadres de l'institution militaire. Ils ont l'estime de tous les chefs militaires de la coalition.

J'ai éprouvé un grand sentiment de fierté en les voyant à l'oeuvre.

Extrait du Blog Alain JUPPÉ



Faire face

L'AAMFG gère régulièrement des dossiers de violence conjugale. Effectivement, les familles de la gendarmerie sont touchées par ce type de problème comme le reste de la population française.

Réagir et ne pas rester seule

Victime de violences dans votre famille, dans votre couple (coups, menaces, violences psychologiques...), mariée ou non, avec ou sans enfant, que les violences soient anciennes ou récentes.... vous avez peur, vous avez mal, vous ne savez pas quoi faire, pourtant vous avez des droits, vous pouvez rompre ce cercle infernal qui vous enferme dans cet état de victime. Oui, **vous êtes victime** et la réalité c'est que **l'auteur de ces violences est responsable de ses actes** : il peut être poursuivi en justice et condamné.

Vous devez agir pour faire valoir vos droits en entreprenant des démarches. Pour de nombreuses femmes, le silence, l'inaction conduit à **une issue fatale**.

Vous vous dites...

Je dois rester pour les enfants... tout est de ma faute... je l'aime... personne ne peut m'aider...

Pourtant vous êtes victime de mépris, insultes, injures, chantage, menaces, représailles, enfermement, isolement, de coups, de blessures, de coupures, de brûlures, de fractures, de privation d'argent ou d'autonomie voire de liberté, de confiscation (carte bleue, livret de famille, carte d'identité...), subissez des rapports sexuels forcés (viol), des agressions sexuelles...

Vous devez et pouvez vous adresser à l'AAMFG, au service d'urgence de l'hôpital le plus proche (pensez à faire faire un certificat médical), à un médecin, un avocat, appeler l'une des permanences téléphoniques (voir encadré), aux services sociaux de votre mairie ou du département, auprès du Procureur de la République par écrit.

Réagissez pour vous, vos enfants, vos parents et amis.



...violences sexuelles

DOSSIER

Vous avez subi des violences sexuelles...

La notion de viol existe entre conjoints, mais aussi sur les lieux de travail. Après un viol ou une agression sexuelle que faire ?

Vous pouvez parler, **porter plainte** et engager des démarches qui pourront **réduire ou apaiser votre souffrance** et en finir avec cette mauvaise phase de vie. Pour que l'agresseur ne profite pas de votre silence, il ne peut pas vous imposer le secret ! Vous pouvez déjà parler de ce qui s'est passé avec une personne en qui vous avez confiance. **Le viol est jugé par la Cour d'assises**. Les autres agressions sexuelles sont jugées par le Tribunal correctionnel.

Dans la mesure du possible, après l'agression subie, faites pratiquer **un examen médical** avant de vous laver (il sert au recueil de preuves : examen clinique, traces de violences, prélèvements biologiques, état de choc, traumatisme psychologique...). Conservez le linge souillé **dans un sac en papier** pour qu'il soit traité par l'UMJ (Urgence Médico-Judiciaire). Cet examen doit être fait le plus tôt possible après l'agression, mais n'y renoncez pas si les faits sont anciens. Effectivement, **il y va de votre santé** (besoin de soins, prévention des maladies et infections sexuellement transmissibles, prévention



d'une grossesse. Comprenez bien que **vous êtes victime** et, quelle que soit l'issue (judiciaire ou non), vous avez besoin d'**être accompagnée** pour retrouver après ce traumatisme l'envie, le goût de vivre et une certaine sérénité (pour vous, vos enfants, votre entourage...).

Le viol est un crime (art. 222.23 du Code pénal). Les victimes majeures ont 10 ans (à compter des faits) pour porter plainte, et 3 ans pour les autres agressions sexuelles telles que définies dans l'article 222.22 du Code pénal.

Permanences téléphoniques

• VIOLENCES CONJUGALES INFO :

faire le **3919** du lundi-samedi 8h/22h
(appel gratuit depuis une ligne fixe)

• MFPP : 0800 803 803 (n° vert)

(mouvement français pour le planning familial)
lundi-vendredi 9h30/19h30

Permanences téléphoniques

• VIOLS FEMMES INFORMATION :

0800 059 595 (n° vert) lundi-samedi 10h/19h

• ALLO ENFANCE MALTRAITÉE

faire le **119** (appel gratuit) 7j/j et 24h/24



POURQUOI ADHÉRER ?

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie ne cesse de mener l'essentiel de son activité pour faire progresser les conditions de vie des familles de gendarmes.

Animée d'une parfaite volonté et respectueuse de l'éthique d'une institution prestigieuse, l'AAMFG n'entend pas s'immiscer dans la gestion des affaires.

Elle apporte un soutien à ses membres dans la gestion de dossiers parfois complexes et difficiles (sur le plan technique et/ou moral).

L'AAMFG s'engage également pour sensibiliser les autorités et l'opinion publique sur les problèmes rencontrés au quotidien.

Enfin l'association par votre écoute, la veille menée par nos délégués et leur proximité représente une interface utile pour vous guider, vous orienter au fil des années passées aux côtés d'un gendarme.

Si à ce jour, la naissance de l'association reste marquée du mouvement historique de 2000, si des combats ont d'ores et déjà été gagnés au profit de l'amélioration de la qualité de vie pour tous, ensemble nous serons toujours plus forts et représentatifs de toutes les familles de la Gendarmerie, et ce, sans distinction de catégories de statuts (GAV, sous-officier, ...).

C'est pourquoi nous vous invitons à souscrire ou renouveler votre adhésion annuelle et ainsi de bénéficier au mieux de notre soutien, afin d'être solidaire des personnes dans les situations délicates que nous aidons chaque jour, pour contribuer au développement de notre action au service de la qualité de vie de la famille et lui donner sa juste valeur.

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie - BP 09 - 23210 BENEVENT-L'ABBAYE - 05.55.62.69.01 - www.aamfg.fr

J'adhère à l'AAMFG pour l'année

Parrainage :

Je souhaiterais m'impliquer dans la vie de l'association et accepte des responsabilités départementales au sein de l'AAMFG (candidature soumise à acceptation après instruction de la candidature et détermination des missions possibles).

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Merci d'expédier ce bulletin par courrier accompagné de votre paiement à l'adresse suivante :

AAMFG – Service des Adhésions
BP 09
23210 BENEVENT-L'ABBAYE

Cotisation annuelle : 15 € (1)

Don de soutien à l'association : (2)
(montant libre et facultatif)

Total du paiement (=1 + 2) : (3)
par chèque libellé à l'ordre de l'AAMFG